

Interpellation Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier la Combaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il n'a échappé à personne la grandeur du chantier de la Combaz, ainsi que la profonde mutation du quartier en construction.

Pour rappel, et selon le Règlement du plan partiel d'affectation « La Combaz » (PPA, article 1) entré en force le 15 mars 2018, l'objectif de l'urbanisation de ce secteur est de:

- *légaliser le développement d'un nouveau quartier mixte (logements et activités) situé à l'ouest de Gland.*
- *offrir de nouveaux logements, dont **une partie respectera un plafond de loyer accessible**, et créer des emplois dans de nouvelles zones d'activités.*
- *fixer des principes d'implantation et d'aménagement qui permettront l'affirmation de ce nouveau quartier en relation avec la gare.*
- *valoriser et restructurer un secteur inscrit dans la localité de Gland par une qualité d'implantation et de construction **favorisant la vie de quartier**, et limitant les impacts sur l'environnement.*
- *promouvoir un approvisionnement **énergétique durable**.*
- *proposer une **mixité de logements** (location au prix du marché, location à prix modéré, PPE, etc.).*

Il semble que des familles s'étaient approchées de ce projet en souhaitant acquérir un logement, mais selon nos informations, un **fonds de pension a racheté près de 150 appartements pour les mettre en location**.

Dés lors, et face à cette situation, de nombreuses questions et quelque inquiétude se posent :

1- la Municipalité peut-elle informer le CC sur ses importantes transactions immobilières ? Et vu les nombreuses surfaces commerciales créées, est-il possible de savoir quelles sont les futures activités artisanales ou économiques prévues ?

2- la Municipalité peut-elle assurer le Conseil Communal qu'elle pourra maintenir les objectifs prévus dans le plan partiel d'affectation ?

3- En regard du dernier alinéa de l'art. 1, fruit d'un amendement de notre CC le 17.11.2016 lors du fameux huis-clos, l'objectif de « mixité de logement » est-il impacté par ce changement de propriétaires ?

5- Après les travaux de rue Mont-Blanc et les projets indirects (Ballastière), notre Conseil doit-il encore s'attendre à des dépenses supplémentaires aux frais du contribuable ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

Premier signataire :

Patrick Messmer, 15.2.21

